

CAMPAGNE DES MUTATIONS LOCALES 2021 SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES AUPRÈS DE VOUS

La campagne des mutations locales va débuter le 26 avril 2021 dans notre direction. Par mail du 20 avril 2021, le service RH nous a communiqué les dates suivantes :

- Cadres C : du 26 avril au 5 mai 2021 ;
- Cadres B : du 30 avril au 10 mai 2021 ;
- Cadres A : du 10 au 20 mai 2021.

Vous trouverez à la fin de cette publication (téléchargement pdf) un guide de 8 pages, élaboré par Solidaires Finances Publiques, qui vous explique tout ce qu'il y a à savoir sur cet acte de gestion.

Également, le guide des mutations locales de la DG, utile pour lister les justificatifs à produire pour faire valoir une priorité, ainsi que la documentation sur l'application ALOA, qui permet de rédiger sa demande.

PRIORITÉS

Attention pour les « priorités » (quelles qu'elles soient). Ces dernières ne vous garantissent pas l'obtention d'un poste. Il faut en effet qu'il y en ait un de disponible.

De plus, vous aurez remarqué qu'il y a différents niveaux de priorités. Il y a des priorités plus prioritaires que d'autres (Coluche en son temps disait qu'il y en a qui sont « plus égaux que les autres »).

Si plusieurs agents ont la même priorité, c'est l'ancienneté administrative au 31 décembre 2020 qui viendra les départager.

Pour les demandes sans priorité (convenance personnelle), c'est également la règle de l'ancienneté qui sera appliquée.

« L'INTÉRÊT DU SERVICE »

Dans l'« intérêt du service », la DG offre au directeur local la possibilité de déroger aux règles : ce dernier peut utiliser ce « joker » pour bloquer ou faciliter une mutation.

Solidaires Finances Publiques dénonce cette remise en cause de la règle de l'ancienneté administrative.

ET LES CAPL ?

Vous le savez, **il n'y a plus de CAPL à proprement parler. Mais comme l'année dernière dans les Alpes-Maritimes, nous demanderons la tenue d'une réunion de présentation du mouvement afin de vérifier que les règles de gestion ont bien été respectées et que personne n'a été lésé au regard de celles-ci.**

Enfin, **nous entendons ça et là dire que puisqu'il n'y a plus de CAPL (et CAPN), les syndicats ne servent plus à rien.** Nous laissons les agents libres de penser ce qu'ils veulent.

Sachez simplement que même lorsqu'il y avait encore les CAPL, ces dernières n'ont jamais servi à obtenir des passe-droits aux uns ou aux autres. La défense d'un agent, ce n'est pas ça. C'est d'abord faire en sorte que les règles de gestions soient appliquées à tous, de la même façon. Ces règles nous les connaissons. Que nous les trouvions bonnes, mauvaises, injustes, etc. est un autre sujet.

Le manque de mobilisation pour faire en sorte que tout cela n'arrive pas nous a conduit à la situation d'aujourd'hui et nous sommes malheureusement obligés de faire avec. Sans pour autant que cela nous empêche de vous défendre du mieux que nous le pouvons.

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES EST LÀ POUR VOUS

Nous restons bien entendu à la disposition de nos adhérents pour toute question sur le sujet ou si vous avez une situation particulière que vous souhaitez voir portée auprès de la direction par votre organisation syndicale.

De même, si vous avez le moindre doute quant à l'élaboration de votre demande, n'hésitez pas à nous contacter. Par téléphone ou physiquement au local syndical, ou, si nous ne sommes pas dispo au moment où vous appelez, par mail en nous indiquant un numéro de portable pour que nous puissions vous recontacter.

Et en dernier lieu n'oubliez pas de nous transmettre par mail une copie de votre demande si vous le souhaitez.